

DÉCISION N°2024/D743-2

MARCHÉ PUBLIC – CONTRAT D'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le 24/07/2024
ID : 022-200043677-20240529-D743_2-DE



MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCES POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES TRAVAUX D'OPTIMISATION ET L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UN CENTRE DE TRI DE COLLECTE SELECTIVE ET D'UN CENTRE DE PREPARATION DE CSR

DESIGNATION DU JURY

La présente consultation a pour objet de sélectionner un opérateur en vue de la conclusion d'un contrat de prestation relatif à l'exploitation du centre de tri GENERIS et Ti VALO.

Dans le cadre de ce type marché, conformément aux articles R2171-16 et R2171-17 du code de la commande publique, il convient de désigner un jury qui aura pour fonction de dresser un procès-verbal des candidatures et donner un avis sur celles-ci. Il participera aussi aux différentes phases d'auditions avec les candidats pour constatation et examen des prestations et formulation d'un avis motivé.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre les mêmes membres que ceux de la commission de délégation de service public qui ont été élus lors du comité syndical du 3 novembre 2023.

Titulaires	Suppléants
COUELLAN Jean-Luc	HERCOUET Philippe
LE JAN Yvon	DABOUDET Gérard
PRIGENT Dominique	GEFFROY Jean-Michel
LE MAITRE Christian	LE BUHAN Didier
SERANDOUR Marcel	GOUEZIN Alain

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➔ **VALIDE** la liste des membres du Jury qui suivront le présent marché.
- ➔ **ANNULE ET REMPLACE** la délibération N°736 du Bureau du 21 mai 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 29 MAI 2024



COMITÉ SYNDICAL N°3/2024**LE 29 MAI 2024****Convocation du 2 mai 2024**

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-neuf mai à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR, **Mr Rémy MOULIN**, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du CGCT qui sont applicables par renvoi de l'article L.5711-1 du même code,

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	21	21
Membres suppléants	5	5
	26	26

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Jean-Michel GEFROY

MEMBRES TITULAIRES**MEMBRES**

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le 24/07/2024

ID : 022-200043677-20240529-D743_2-DE

	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	S
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	*	
	DABOUDET	Gérard		HESRY Michel
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric		
	HERCOUET	Philippe		BURLOT David
	MILLORIT	Anne-Gaud		
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis	*	
	GOUEZIN	Alain		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	ALLAIN	Marie-Paule	*	
	GEFFROY	Jean-Michel	*	
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		JOURDEN Jean
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		CROGUENNEC Bernard
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland		
	LAPORTE	Pascal	*	
	STIEFVATER	Thierry	*	
	LE BUHAN	Didier		LUCAS Monique
	SÉRANDOUR	Marcel		
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
POILBOUT	Corentin			
LE GUERN	François			
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	